

Réunion n°40 : jeudi 5 avril 2018 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de David Bernard, pouvoir à Sylvain Reboulet et de Pascal Chiron.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 1^{er} mars à l'unanimité (11).

Ordre du jour de la présente séance : ajout d'1 point concernant la modification du PLU

Accord du conseil municipal pour l'ajout de ce point à l'unanimité (11).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Compte financier communal 2017 :

Budget de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice s'élève à -5493€ (+68.921€ en 2016, +33.576€ en 2015, + 49.586€ en 2014, +56.549€ en 2013, +61.291€ en 2012). Le résultat 2016 s'expliquait par un virement exceptionnel du budget assainissement d'un montant quasi identique. La commune ne dégage pas d'auto financement depuis 2 ans. La lecture est parfois faussée par la saisie de dépenses ou de recettes de nature investissement dans le budget de fonctionnement.

○ Dépenses : 289.520€

⊖ Recettes : 284.027€

Dépenses de fonctionnement : charges générales en hausse 60.169€, combustibles 3.945€, électricité 9.317€, voirie 6.709€ (bouchage de trous, épareuse), honoraires 1.063€ (notaire, géomètre, avocat...), assurance 4.936€ ; hausse (+4.9%) des charges de personnel 109.331€ ; contribution RPI en hausse (+20%, le nombre d'enfants de Chavannes fréquentant le RPI augmente) 58.097€ ; indemnités élus 20.998€, charges financières 11.082€ soit 3.8% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement : recettes d'impôts et taxes supérieures aux prévisions 133.936€ ; Dotation globale fonctionnement Etat en légère baisse 37.040€ (-636€) ; hausse contribution RPI 32.769€ (+2.895€) ; recettes de location de la salle des fêtes 3.920€ (5.660€ en 2016, 3.160€ en 2015, 5.755€ en 2014) ; recettes logements locatifs et divers 22.522€ (22.819€ en 2016, 23.962€ en 2015, 22.610€ en 2014) ; agence postale communale 12.060€.

Budget d'investissement :

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 280.827€ (-369.515€ en 2016, +935.185€ en 2015, -40.068€ en 2014, -68.433€ en 2013, +6.230€ en 2012).

○ Dépenses : 897.478€

○ Recettes : 616.652€

Les *dépenses d'investissements* sont très élevées 775.746€. Travaux de la nouvelle école 677.971€, voirie rue de la salle des fêtes 39.768€, voirie « campagne » 8.422€, réseaux électriques 45.780€, aménagement nouvelle mairie 3.802€, remboursement de la 2nde moitié de l'emprunt court terme 89.564€ ; capital d'emprunt à rembourser 29.755€.

Recettes d'investissement : remboursement TVA 142.375€, Taxe d'Aménagement 14.398€ (21.792€ en 2016, 40.908€ en 2015), subvention D26 nouvelle école et divers 270.140€, amendes de police 66.000€, DETR Etat 101.250€, participation voirie et réseaux 3.951€. A noter que le Département a versé 57.416€ de subventions par anticipation sur des travaux non faits.

Le résultat global de fonctionnement et d'investissement est déficitaire de 286.319€ (-300.594€ en 2016, +935.185€ en 2015, +9.518€ en 2014, -11.884€ en 2013, +67.521€ en 2012, +71.474€ en 2011).

Le résultat de clôture cumulant le résultat de l'exercice 2017 et celui de l'exercice antérieur est de bénéficiaire de 415.542€ (+701.861€ fin 2016, +1.000.882€ fin 2015, 133.778€ fin 2014). Cela devrait permettre de poursuivre les engagements communaux en 2018.

Le Maire, responsable de l'exécution du budget, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal approuve les comptes 2017 à l'unanimité (10/10).

Fiscalité 2018 :

Les 3 taux, Taxe Foncière (TF), Taxe d'Habitation (TH) et Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB), n'ont pas évolué depuis l'année 2007 soit depuis 11 ans. Le Maire présente un tableau précisant l'évolution des bases et des taux depuis 2001. Il indique l'évolution des bases d'imposition 2018 : Taxe d'Habitation TH (hausse de 2.0%), Taxe Foncière Bâti TFB (hausse de 4.0%) et Taxe Foncière Non Bâti TFNB (hausse de 1.1%). L'évolution est faible (moins de constructions). Une hausse des bases de TH et TFB décidée par l'Etat (inflation) est incluse dans ces chiffres. Recettes fiscales supplémentaires attendues : 3.277€ (apport des nouvelles constructions ou des extensions de constructions existantes).

Le Maire présente la notion d'effort fiscal (0.777, chiffre 2017), qui, comme son nom l'indique, mesure notre effort comparativement aux communes de même taille. Ce taux est plus souvent constaté dans les communes plus aisées. Il est, de plus en plus, pris en compte pour le niveau des subventions selon le principe « moins d'efforts, moins d'aides ». Le département de la Drôme réduit les aides aux communes dont l'effort fiscal est inférieur à 0.7 de 15%.

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).

Budget général communal 2018 :

Présentation du budget préparé lors de la commission finances, du 28 mars.

Réunion avec le département, le 6 mars, précisions sur les aides départementales.

Budget de fonctionnement :

Principales dépenses : charges générales en forte hausse 87.710€ ; charges de personnel 116.330€ (hausse +6.4%, charges supplémentaires pour la nouvelle école et notamment la 3^{ème} classe, réduction de dépenses liée au retour à la semaine des 4 jours, changement dans la gestion des jours fériés) ; RPI Bren Marsaz Chavannes 60.000€ (+3.2%) ; Service Départemental d'Incendie et de Secours 9.000€ (sans changement) ; subventions aux associations 847€ ; indemnités des élus 21.000€ ; charges financières 11.200€ (emprunt 2004 62.000€ 15 ans, emprunt 2005 50.000€ 15 ans et emprunt 2015 625.000€ 30 ans).

Principales recettes : recettes fiscales 119.000€ ; allocation compensation Agglo 5.172€ ; RPI Bren Marsaz Chavannes 31.000€ ; Dotation de Fonctionnement 37.297€ ; dotation solidarité 12.354€ ; taxe pylônes RTE 9.000€ ; dotation élus locaux 2.800€ ; agence postale communale 12.000€ ; dotation département entretien voirie 10.936€ ; loyers, salle des fêtes et divers 22.000€ ; aide rythmes scolaires 2017-2018 non chiffrée.

Budget d'investissement :

Il comprend principalement la poursuite des travaux de la traverse de village Nord Sud « rue de l'église » 349.630€, le déplacement de la mairie et de la bibliothèque dans les locaux de l'ancienne école 168.000€ et l'acquisition du terrain face à l'église 132.000€. Le financement des travaux de déplacement de la Mairie et de la bibliothèque peut se faire sans vendre le bâtiment Mairie. Cela s'explique par un fort taux de subvention 80%. Une location du rez de chaussée Mairie pourra être envisagée.

Autres dépenses : En outre, sont programmées les dépenses de renforcement de réseau électrique pour alimenter la parcelle située à l'Est de l'ancienne école 16.500€, la fin du paiement des travaux de la nouvelle école 58.262€, la construction d'un columbarium 5.500€, l'aménagement du local communal 5.000€, la rénovation de logements communaux 3.575€, l'installation de 3 vidéoprojecteurs à l'école 3.100€, 2 sèches mains 1.000€, des jeux pour la cour de école 2.000€ (financement par association cantine garderie), l'étude de l'aménagement du parvis devant la future mairie 1.800€, l'étude de reprise des enduits intérieurs de l'église 4.400€, mise en place de caméras de vidéosurveillance sur le site de collecte des déchets au pont du TGV 5.000€, la modification du PLU 4.560€, des travaux de voirie « campagne » 25.778€, l'achat d'un tracteur tondeuse 3.000€, paiement mission EPORA 2014 1.800€.

Principales recettes : fonds de concours Agglo 50.000€ ; solde subvention D26 nouvelle école 40.000€ ; autres subventions département 99.849€ ; subvention DETR Etat 26.340€ ; subvention Région nouvelle Mairie 15.000€ ; réserve parlementaire Députée et Sénateur 35.000€ ; FCTVA 2018 121.000€ ; Taxe d'Aménagement 7.000€. Subvention Arche Agglo chemin des Sables 3.000€. Emprunt court terme 150.000€ pour achat terrain face à l'église. Autre emprunt court terme d'équilibre (ne devrait pas être nécessaire en raison du décalage probable de travaux sur 2019).

Point sur l'endettement : 2 emprunts non soldés pour financer l'extension et la rénovation de la salle des fêtes et l'atelier communal ; 62.000€ empruntés en 2004 remboursement sur 15 ans, reste 2 ans ; 50.000€ empruntés en 2005 remboursement sur 15 ans, reste 3 ans. Emprunt 2015 Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de la nouvelle école 625.000€ sur 30 ans, reste 27.5 ans soit 572.917€. 28.300€ de capital à rembourser actuellement, 20.833€ à partir de 2021. Emprunt court terme 150.000€ achat terrain face à l'église.

Après présentation du projet de budget et réponses aux questions, le conseil municipal est amené à se prononcer sur :

Attributions de subvention 2018 (liste des bénéficiaires et montant prévu pour chacun), validation à l'unanimité (11).

Budget de fonctionnement et d'investissement 2018, validation à l'unanimité (11).

Le trésorier payeur de la commune, sera sollicité à commenter la situation financière de la commune lors d'un prochain conseil municipal.

Esquisse d'aménagement de la parcelle face à l'église :

Rencontre avec le géomètre DNM le 7 mars à 17h pour faire le point sur le projet de division. Compte rendu.

Projet retenu : revêtement en béton désactivé devant l'église et le monument aux morts, 59 ou 69 places de stationnement, le long de la courbe de la rue de l'église accessibles depuis la chaussée, d'autres places de stationnement à l'intérieur du terrain avec une voie à sens unique pour l'accès (entrée côté église, sortie vers le carrefour avec la rue de la salle des fêtes), un cheminement piéton traversant le terrain depuis l'église jusqu'au carrefour cité, des arbres et des pelouses. 2 versions sont proposées. Choix d'une solution. *A l'unanimité (11), le conseil municipal valide le projet comportant 69 places de stationnement et incluant un cheminement piéton intérieur.*

Programme Local de l'Habitat PLH :

Présentation du PLH de l'agglomération et sa déclinaison communale. Valable 6 années. Objectifs de production de logements à Chavannes : 3 à 4 logements annuels soit sur 6 ans 23 logements. Les logements sociaux sont répartis entre les villages ruraux (10% du total agglo). Un gisement repéré à fort enjeu, le centre du bourg (bar restaurant dancing).

Le conseil municipal approuve le PLH à l'unanimité (11).

Programme d'Actions de Prévention des Inondations Veune Merdarioux :

La communauté d'agglomération Arche Agglo a adressé à la commune une lettre d'intention fixant des engagements à prendre en lien avec le projet de bassins de rétention. Le Maire détaille ces engagements.

Le conseil municipal, à l'unanimité (11), autorise le Maire à signer cette lettre d'intention.

Convention de mise à disposition du terrain ZD51 à l'agglomération :

La communauté d'agglomération Arche Agglo a adressé un projet de convention d'usage de ce terrain situé au fond des prés de Chavannes. Objectif : permettre la renaturation de la rivière dans le cadre du projet d'utilité publique de limitation des crues de la Veune. Convention de 10 ans renouvelable tacitement. Arche Agglo prend à sa charge l'ensemble des frais de renaturation. En cas de cessation d'usage du terrain, les aménagements reviennent à la commune sans formalité. Présentation du projet de renaturation. Le terrain sera mis à la disposition d'Arche Agglo à partir du 1^{er} novembre 2018.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité (11).

Aménagement de la sortie de l'étang du Mouchet dans le canal du moulin :

La communauté d'agglomération Arche Agglo, dans le cadre du projet d'aménagement du site, propose de rénover l'exutoire de l'étang à l'entrée du canal. Ce projet comprend la reconstruction du mur du déversoir du canal vers le vallon, la création d'un mur pour contrôle des écoulements dans le canal du moulin, l'embellissement du site et l'aménagement d'une passe à poisson. L'agglo prend en charge l'ensemble des frais y compris fonciers. La commune se rendrait propriétaire de la zone concernée 40m². Le propriétaire du canal et la commune échangeraient cet espace avec une bande d'entretien le long du canal.

Approbation du projet par le conseil municipal à l'unanimité (11).

Modification n°2 du PLU :

Le cabinet BEAUR a réalisé les changements demandés. Le dossier modifié vient d'être notifié aux PPA Personnes Publiques Associées, Préfecture, DDT, SCOT, Arche Agglo, CD26, Région AURA, DREAL, les 3 chambres consulaires Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et Chambre d'Agriculture, et la CDPENAF 26 Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. LA DREAL a reçu un dossier adressé directement par le BEAUR, elle répondra au plus tard le 20 mai. Les PPA fourniront leurs observations d'ici 1 mois. La CDPENAF traite notre dossier lors de sa commission du jeudi 24 mai. Nous pouvons organiser la mise à disposition du dossier au public d'une durée d'1 mois du mardi 22 mai au vendredi 22 juin. Une délibération doit préciser les modalités de consultation du public. Présentation au conseil municipal. Présence d'un registre, observations possibles par courriel, avis dans journal d'annonces publiques, présence du dossier sur le site Internet communal, dossier consultable aux horaires d'ouverture de la Mairie. Approbation du PLU modifié après prise en compte des observations lors du conseil municipal qui suivra le 22 juin.

Le conseil municipal approuve les modalités de consultation du public à l'unanimité (11).

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Conseil d'agglomération du 4 avril : FINANCES : Budgets primitifs 2018, fiscalité vote des taux ; RESSOURCES HUMAINES : Modification tableau des effectifs, création postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité ; DEVELOPPEMENT LOCAL : Transport schéma des mobilités, Projet de reconstruction du collège de Saint Donat modification de la clause suspensive du compromis de vente - acquisition terrain - convention département Drôme, Espace aquatique Linae bilan technique et juridique ; ADMINISTRATION GENERALE : Règlement intérieur Arche Agglo, modification composition bureau, élection membre du bureau, indemnités des membres du bureau.

SIVOS RPI Bren Marsaz Chavannes :

Rencontre des 3 communes le 7 mars pour valider le projet d'élargissement de la compétence à la gestion complète du fonctionnement des écoles, à la rentrée 2019. Nouvelle rencontre, le 21 mars, avec la présence de l'ensemble des délégués communaux, objet : temps de travail de l'agent gestionnaire, recrutement de l'agent, logiciel de gestion, choix du prestataire repas, organisation des garderies en 2018-2019, compte rendu.

Recrutement secrétariat sur la base de 5h hebdomadaire à partir du 1^{er} juin, contrat d'un an, recrutement local. Rencontre de 2 prestataires informatique pour gestion cantine garderie, en avril prochain. Prestataire repas, souhait de continuer à travailler avec Plein Sud. Obligation consultation marchés publics. Pas de changement dans l'organisation des garderies 2018-2019 hors inversion des lieux en soirée entre Bren et Chavannes. Prochaine réunion, le mercredi 25 avril à 20h30 avec ordre du jour : élections, budget, règlement service.

RPI Bren Marsaz Chavannes :

Le service transport de la Région impose de nouveaux horaires pour la desserte des 3 écoles qui ne correspondent pas aux souhaits du conseil d'école. Nécessité de reprendre la proposition des horaires de classe avec la réunion d'un nouveau conseil d'école très rapidement, le mardi 24 avril à 18h (à confirmer).

Travaux voirie traverse de village :

Rue de la salle des fêtes, signalétique horizontale et verticale réalisée, ainsi que la pose du « mobilier urbain ».

Bas de la rue de l'église, réalisation de l'enrobé et des trottoirs. Reste à réaliser la signalétique et la pose du mobilier urbain

Autres travaux voirie : rue des Gourras, réfection en attente du « bicouche ».

Divers voirie : demande d'un agriculteur concernant l'écoulement des eaux pluviales route de Tain à gauche avant d'arriver à la rivière Veauve, demande de curage de fossé au quartier des Vénéras.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Marsaz Chavannes :

Réunion du Comité syndical le 21 mars. Ordre du jour : Compte financier 2017 résultat positif de 3804€, résultat cumulé de 18029€, pas d'investissement en 2017 ; Vote du budget 2018. Concernant le calcul des participations financières de chaque commune, il est convenu d'utiliser la consommation annuelle d'eau potable figurant sur le dernier rapport d'activité annuel du SIEV.

Rénovation intérieure de l'église de Chavannes :

Compte rendu d'une nouvelle réunion, le 28 mars, à l'église de Chavannes, en présence de M. Amette architecte, de M. Sapet du service patrimoine du Département et de Mme Auger de la Fondation du Patrimoine. Nombreux représentants de la paroisse présents. Après une visite et un échange sur ce qui pourrait être fait, il a été convenu qu'une étude préalable était nécessaire avant de fixer un projet. M. Amette va faire une proposition d'intervention. Le représentant du Département a annoncé que les travaux pourraient être financés à hauteur de 50%.

Urbanisme : Réunion de la commission urbanisme le 16 mars.

Demande : Déclaration Préalable DP déposée par la commune pour le détachement de 2 terrains issus de la division de la parcelle face à l'église. DP de M. Vincent Riaille pour la construction d'un mur et d'un abri de terrasse. Permis de Construire PC de M. Garçin et Mme Cros pour la construction d'un abri, route de Clérieux. Demande modifiée de Permis de Construire de M. et Mme Belekian pour la construction d'un abri de jardin et d'une terrasse couverte, rue du 15 juin 1944.

Accord : RAS.

Divers :

Plusieurs plaintes ont été exprimées en Mairie concernant la présence d'excréments de chiens sur les trottoirs et accotements du bourg village. Matinée citoyenne d'entretien du site de l'étang du Mouchet, le samedi matin 7 avril.

Modification PLU, mise à disposition du dossier au public, du 22 mai au 22 juin inclus, selon horaires d'ouverture Mairie.

Logement communal 1^{er} étage rue du presbytère libre à compter du 29 mai 2018 sauf si nécessité de travaux.

Pique-nique communal, le dimanche 10 juin à midi à la salle des fêtes. Les nouveaux habitants seront invités.

Prochain conseil municipal, le jeudi 17 mai 2018 à 20h30.